

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°04/AVRIL/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 8 AVRIL 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
2 avril 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le :
10 avril 2015

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille quinze le huit avril
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Marie Françoise LAMBERT - Hubert GILLES -
Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE -
Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Camille BOMART - Didier FONTAINE - Jocelyne
DALELE - Jean Marc VISNELDA - Marie Claire DAMOUR - Christophe DAMBREVILLE -
Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Christel VIRAPIN - Fred JULENON - Daniel FONTAINE
- Simone CASAS - Benoît CANTE - Eve LECHAT - Anaïs HERON - Erick FONTAINE - Marie
Andrée LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 20) - Anne Flore DEVEAUX
- Jérémie BORDIER - Thérèse RICA

ÉTAIENT ABSENTS :

Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François
DELIRON - Philippe ROBERT (affaires n°21 et QD N°01)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Denise FLACONEL (procuration à Jean Christophe ESPERANCE) - Sophie VAYABOURY
(procuration à Jacqueline LAURET) - Marie Line TARTROU (procuration à Camille
BOMART) - Laurent BRENNUS (procuration à Thérèse RICA)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Jacqueline LAURET ayant
obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré
accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a
déclaré la séance ouverte.

.....

AFFAIRE N°04 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre de sa politique, la Ville souhaite soutenir et valoriser les associations qui contribuent à animer le territoire possessionnais.

La création de la Maison Des Associations a permis de mettre en place un guichet unique pour optimiser tous les demandes associatives.

De ce fait, les associations subventionnées précédemment par les deux établissements publics (Caisse des écoles et CCAS), seront cette année dotées par la ville.

Par ailleurs, les clubs de troisième jeunesse ont bénéficié d'un accompagnement plus spécifique (écriture de fiche action), dû à la nouvelle organisation confiée à la Maison Des Associations.

Il est à souligner que la Ville réaffirme sa volonté de répartir plus équitablement les subventions. Des critères ont été mis en place pour l'attribution de subvention sur la base de **50%** pour les critères de fonctionnement, **40%** pour les actions proposées et **10%** à la discrétion de la commission.

Plusieurs étapes d'instructions des dossiers ont été mises en place comme suit :

- 1- Réception et Analyse administrative des dossiers par la MDA
- 2- Pré-commission entre les administratifs des services
- 3- Collège d'instruction par thématique entre les élus et les administratifs
- 4- Ensemble des collèges d'instructions entre les élus et les administratifs
- 5- La Commission du Conseil municipal

L'effort en direction du monde associatif reste dans le même ordre de grandeur. Par conséquent, l'enveloppe a été répartie sur l'ensemble des thématiques ci-dessous :

- Sports & Loisirs : **471 465 €**
- Culture, Environnement & Patrimoine : **36 000 €**
- Vie Scolaire & Education : **160 100 €**
- Vie Sociale & Humanitaire : **36 235 €**
- Vie Quartier & Insertion : **118 000 €**

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) qui ne figure dans aucune thématique de par son objet a fait l'objet d'un traitement spécifique avec un soutien maintenu à hauteur de 60 000 €. En outre, la Ville se réserve une enveloppe de **18 200€**, qui sera attribuée pour des projets exceptionnels en cours d'année.

Le tableau récapitulatif, *joint en annexe de la note de synthèse*, résume la proposition de dotations par thématique et par association. **Sous réserve de validation, le nombre d'associations subventionnées passent de 62 en 2014 à 101 en 2015 soit une augmentation de 69 % (à titre indicatif 30 en 2013).**

La commission Cohésion sociale réunie en date du 30 mars 2015 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

approuve l'octroi d'une subvention à chacune des associations concernées selon le tableau annexé.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE



Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20150408-04aAVRIL2015-
DE
Date de télétransmission : 21/04/2015
Date de réception préfecture : 21/04/2015